

Déclaration liminaire

CTSD du 5 septembre 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Ce CTSD marque la fin des mesures de carte scolaire pour la rentrée 2 017.

Après une fin d'année scolaire quelque peu difficile en raison de décisions politiques précipitées et une réponse administrative fluctuante quant à la mise en place de réformes, réformes qui auraient nécessité un minimum de temps de réflexion, cette rentrée laisse nombre de nos collègues au mieux dubitatifs, bien souvent en situation de stress.

En effet, chacun a suivi avec intérêt les annonces gouvernementales de l'été, annonces médiatiques et médiatisées au point que personne ne pouvait y échapper. A croire que le gouvernement s'est emparé des médias pour lancer une émission télévisée ou radiophonique que l'on aurait pu appeler "un jour une idée".

Outre l'annonce du retour de la journée de carence pour les fonctionnaires ou celle du gel du point d'indice comme celle du report possible de l'application des accords concernant le PPCR, nos collègues, s'ils s'inquiètent d'un pouvoir d'achat qui sera encore en régression dans un avenir plus ou moins proche, s'inquiètent particulièrement, en vrais professionnels qu'ils sont, des conditions de travail des élèves, tous les élèves, et des leurs.

Que penser de l'annonce de la programmation de la fin des contrats aidés ? Cette décision ne manquera pas d'impacter l'Education Nationale à travers les emplois d'AVS comme d'EVS. Après une année de cafouillages divers et variés en raison d'une explosion de notifications MDPH et d'un manque cruel de moyens humains, les équipes s'interrogent aujourd'hui sur les conditions de réalisation de leurs missions. Comment accueillir décemment sans AVS un enfant à besoins particuliers reconnus par une notification MDPH d'accompagnement sans mettre en danger l'équilibre souvent bien fragile d'une classe ? De leur classe ? N'oublions pas qu'une classe c'est bien entendu un groupe d'élèves, mais c'est aussi un enseignant qui peuvent être tous en souffrance, nous en avons fait l'expérience par le passé.

C'est pourquoi nous réitérons une demande déjà formulée lors des CTSD précédents :

- A ce jour, le nombre d'AVS est-il suffisant pour répondre à toutes les situations dans le département ?
- A ce jour, combien d'EVS pour cette année scolaire ?

Concernant l'aide administrative à la direction d'école : moins de 10 % des directeurs en bénéficiaient l'an dernier. C'était déjà très insuffisant. Rappelons qu'au-delà de l'affichage, la

seule simplification des tâches qui vaille est la présence d'une aide administrative. Nos directeurs attendent que leur IA-Dasen fasse remonter au ministère le besoin absolu qu'ils ont d'une aide administrative. Il est intolérable que cette dernière soit systématiquement en concurrence avec les moyens octroyés à l'accompagnement du handicap.

Cette problématique de moyens humains interroge sur un autre sujet nos collègues en REP+ : qu'en sera-t-il de la grille (indicative certes mais justifiant bien souvent une fermeture comme une non ouverture de poste) de carte scolaire ? En effet, sans évolution de cette dernière, le risque est bien de se retrouver avec des classes à 12 élèves et des classes à 32 élèves dans la même structure scolaire. Et si le dédoublement des CP s'étend en CE₁, la situation dans ces écoles risque d'être encore plus tendue. Nous avons déjà abordé cette problématique lors de précédents CTSD et votre réponse allait en faveur d'une évolution de cet indicateur. Notre demande à ce sujet sera la suivante :

- Les représentants du personnel seront-ils invités à étudier vos propositions ?
- Vos propositions intégreront-elles la problématique de la maternelle et de l'accueil des moins de trois ans ? En effet, nous avons constaté et déjà dénoncé dans cette même instance que les écoles assurant la scolarisation de ces élèves voyaient les effectifs des autres sections augmenter de manière importante.

Enfin, pour terminer par une note d'optimisme, les directeurs des petites écoles se réjouissent de votre engagement à respecter leurs droits à décharge comme celui de leur faire parvenir dès septembre le calendrier annuel organisant ce temps essentiel pour eux. Espérons que ces promesses deviennent réalités et que tous les IEN jouent le jeu en respectant vos consignes.

Je vous remercie.